

En Ile-de-France le Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture

148, rue du Faubourg Saint-Martin- 75010 Paris

tél. : 01 40 34 15 23 - mail : fbonhomme@poleformation-idf.org

N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75
auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

ECONOMIE DU PROJET - PERFECTIONNEMENT ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION - « GESTION FINANCIERE DU CHANTIER »

CONTEXTE

La loi MOP précise que, pour les ouvrages de bâtiment, la mission de base fait l'objet d'un contrat unique. De ce fait les architectes se trouvent à devoir partager la responsabilité économique dans le cadre de leur contrat. Cependant un certain nombre d'architectes se trouve moins outillés dans l'exercice de cette mission, devant alors uniquement s'appuyer sur les conseils et conclusions des « sachants » (économistes, ingénieurs, ...).

La phase de chantier, objet de la présente formation, de l'OS de démarrage jusqu'au DGD est une phase cruciale, tant sur le côté opérationnel que financier.

L'économie de la construction en phase chantier est une compétence bien spécifique. Au fil des mois la MOE doit diffuser des documents portant sur tous les aspects économiques d'un chantier et, au-delà de leurs utilités premières ils permettent d'avoir une vision globale différente du chantier, selon une grille de lecture objective et quantifiable. De plus assurer un suivi économique régulier et précis permet d'avoir à disposition les bons outils pour initier des dialogues entre la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les entreprises.

Le présent module est un approfondissement de la formation « initiation à l'économie de la construction ».

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce module est d'outiller les intervenants afin qu'ils puissent appréhender sereinement les aspects économiques d'un projet en phase chantier :

- Comprendre les règles du chantier (CCAG, CCAP...)
- Traiter les situations de travaux (Révisions, Avance, RG, Sous-traitant, TVA...)
- Assurer le suivi financier (Fiche modificative, analyse des devis, OS, tableau de suivi)
- Traitement des DGD et mémoires en réclamation

CAPACITES OU COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

Autonomie professionnelle dans la gestion des aspects économiques d'un chantier.

PUBLICS VISES

Architectes en exercice salariés et profession libérale, chefs d'agence, chefs de projet, maîtres d'œuvres, collaborateurs de maîtres d'œuvres, urbanistes, paysagistes, conseillers et assistants de la maîtrise d'ouvrage

PRE-REQUIS :

Avoir connaissance de la loi MOP et des marchés privés et des différentes missions des acteurs d'un projet de construction.

Avoir déjà participé à la conception d'un projet (maître d'œuvre, conducteur de travaux, OPC, CSPS, etc.)

Et éventuellement, avoir suivi la formation « Initiation à l'économie de la construction »

DUREE : 1 jours (8 heures)

INTERVENANT : Loïc Devay, Economiste de la Construction, Gérant (Eco-cités).

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Groupe de 6 à 18 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Alternance entre présentation de concepts par le formateur et de mise en application par les apprenants sous forme d'études de cas concrets, proposés et encadrés.

Supports pédagogiques papier remis aux participants.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires.

Questionnaire de satisfaction.

Etablissement d'une attestation individuelle de fin de formation.

MODALITÉS D'EVALUATION

Exercice encadré permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensées.

DATES : 8 décembre 2021

TARIFS : 450 € HT (TVA à 20% 540 € TTC)

Possibilité de prise en charge (OPCO EP, FIF-PL, OPCO ATLAS, OPCO AKTO, AIF PÔLE EMPLOI, etc.)

LIEU DE LA FORMATION

Les Récollets

148/150, rue du Faubourg Saint-Martin

75010 Paris

DETAIL DU PROGRAMME

Horaires : 9h – 18h (1h de pause pour le déjeuner) ou 2 fois 9h – 13h

Heures indicatives : dépassements à prévoir. Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance

ECONOMIE DU PROJET - PERFECTIONNEMENT ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION - « GESTION FINANCIERE DU CHANTIER »

JOUR 1 : Suivi de chantier

Assurer la gestion financière du chantier

Le démarrage de chantier

- Objectif de la gestion financière
- Connaître les règles spécifiques du chantier

En cours de chantier

- Le traitement des situations
 - Le processus
 - La validation des avancements, en quantité et en qualité
 - Avance forfaitaire : principe, traitement
 - Actualisation et Révision
 - Les sous-traitants
 - La retenue de garantie
 - Retenues et pénalités diverses
- Les usages des travaux modificatifs
- Traitements des désaccords financiers en cours de chantier

La fin de chantier

- Les aspects financiers de la réception
- Traitement des DGD
- Traitement des mémoires en réclamation

Études de cas

Echanges, orientations et questions